Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 36 (1948)

Heft: 760

Artikel: Achetez les timbres et cartes "Pro Juventute"

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266694

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vement Femi

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

M^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges **ADMINISTRATION ET ANNONCES** M^{me} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

rticles signés n'engagent que leurs auteur

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.- (ab. min.)

Abonnement de soutien. 0.25 Le numéro . . .

Les abonnements partent de n'importe quelle date

C'est, pour un homme, une bien précieuse grâce de Dieu, lorsque rien ne réussit de ce qu'il a entrepris mû par sa seule impulsion personnelle.

HILTY.

U DEC. 1948

A Soleure à propos du suffrage féminin communal on a frôlé la victoire

Jamais, de mémoire de suffragiste suisse, on n'a atteint une telle proportion de votes favorables! Le scrutin de Genève, votes favorables! Le scrutin de Genève, en 1946, offrait une proportion de 43,7 % de bulletins favorables sur le total. Le record est fortement dépassé puisque dans la votation soleuroise, on a enregistré 9353 « oui » contre 9535 « non », c'està-dire que les « oui » forment le 49,5 % du total.

du total.

Il est vrai qu'il ne s'agissait pas, lors du scrutin du 14 novembre, d'une consultation sur le principe du suffrage féminin dans toutes les affaires publiques, bien qu'une motion dans ce sens ait été déposée, en 1946, par M. Kamber. On demandait seulement aux électeurs d'approuver la modification de quatre articles de la constitution cantonale. La quatrième de ces projets (concernant l'article 60) accordait aux femmes un droit de vote limité aux affaires communales (dans les questions d'écoles, de tutelle, d'assistance médicale, etc.) ainsi que dans l'Eglise.

Les trois premiers projets ont passé de

Les trois premiers projets ont passé de justesse et le quatrième a été repoussé, mais à une si faible majorité, 188 voix, qu'ici, les femmes suisses viennent de faire une expérience presque sensationnelle.

Il vaut la peine de relever dans l'article de M. Hermann Frey (Schweizer Frauenblatt) quelques détails sur cet échec si près du but

du but.

L'initiative avait été lancée par le parti L'initiative avait été lancée par le parti social-démocrate, le gouvernement avait restreint le projet initial et sous cette forme, il avait été approuvé par tous les partis. Une clause stipulait que les étrangères nées et élevées à l'étranger et devenues suisses par mariage devraient attendre cinq ans avant de pouvoir user du droit de vote. droit de vote.

Les villes et les centres industriels vo-tèrent affirmativement, l'opposition s'est manifestée dans les campagnes aussi bien

Dans les réunions de parti, il n'y eut pas d'adversaires et même, à la réunion du parti libéral démocrate, Mme Dietrich, présidente du comité féminin, présenta les désirs des femmes d'une manière si hares uestis ues reinnes a une maniere si na-bile et mesurée qu'elle ne suscita pas d'op-position. Ni dans la presse, ni dans les as-semblées, il n'y eut aucune occasion de faire de la polémique.

faire de la polémique.

Les résultats de ce scrutin négatif ont cependant une répercussion fâcheuse et contradictoire sur l'évolution du mouvement communal et social soleurois auquel les femmes avaient commencé de collaborer grâce à la présence de membres féminins dans les commissions administratives. Il n'est peut-être pas exclu que, dans ces conditions, le parti social-démocrate ne propose, encore une fois, une modification constitutionnelle accordant aux femmes une participation limitée aux affaires publiques, tittuonnelle accordant aux temmes une par-ticipation limitée aux affaires publiques, modification qui devrait être adoptée si les partisans du projet mènent une campagne suffisamment active pour faire triompher la cause qui leur tient à cœur.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

RENTES VIAGÈRES

RENSEIGNEMENTS MOLARD, 11

GENÈVE

Une brochure de l'O.N.U. sur le statut de la femme

Nos lectrices se souviennent peut-être que, lors de la Conférence, à l'O. N. U., des organisations internationales non gouver-nementales, en mai, à Genève, on avait discuté de la manière la meilleure de répandre cuté de la manière la meilleure de répandre, dans le public, les informations concer-nant le travail des Nations Unies. Les organisations privées, dont les membres n'ont pas le temps de dépouiller la masse énorme des documents officiels, souhai-taient la publication de résumés clairs, brefs, frappants, sur le travail accompli pour faire avancer la solution de tel ou tel problème.

Une petite brochure vient de paraître qui répond à ce vœu, elle a été publiée en an-glais et en français et relate « Ce que font les Nations Unies pour le statut des

femmes ».

Très heureusement, elle ne fait pas débuter son récit en 1945, elle rend un hommage mérité à l'œuvre de la Société des Nations, à la résolution de l'Assemblée en 1937, qui décida une étude générale du statut de la femme dans les divers pays du monde. Un comité fut institué, il tint trois sessions puis fut interrompu par la guerre... L'histoire reprend en 1945:

«La contribution des femmes à la vic-

«La contribution des femmes à la vic-toire de la seconde guerre fut le facteur extérieur le plus important qui influença les artisans de la Charte de San Francisco. Mais les femmes elles-mêmes qui prirent part à la conférence insistèrent pour que, dans le document, l'accent fût mis, à plu-

dans le document, l'accent rut mis, à plu-sieurs reprises, sur l'égalité des sexes. Deux mois auparavant, la Conférence in-ter-américaine sur les problèmes de la paix et de la guerre à Chapultepec, avait pressé les républiques américaines d'inclure des

femmes dans leurs délégations à San Fran-

remmes dans teurs detegations à san Fran-cisco, et la présence de nombreuses per-sonnalités féminines éminentes fut due en partie à cette recommandation. » Suit la description des organes des Na-tions Unies qui s'occupent du statut des femmes ; cette description est résumée par un tableau synoptique très clair.

un tableau synoptique très clair.

Cette petite brochure est illustrée de photographies des femmes de tous les pays qui sont occupées de ces questions et, si l'on veut retrouver dans la documentation complète de l'ONU tel ou tel débat, telle ou telle résolution importante, une table, ndernière page vous renvoie pour chaen dernière page, vous renvoie, pour cha-que sujet, à la date et aux documents qu'il faut consulter. Mais, objectera-t-on, où trouver la collec-

Mais, objectera-t-on, oi trouver la collec-tion complète des documents auxquels ren-voie la brochure? Pour Genève, tout au moins, on peut les consulter au Bureau de la Fédération Abolitionniste, 37, Quai Wilson. La consultation à la Bibliothèque de l'ONU nécessiterait par contre quelques démarches et autorisations démarches et autorisations.

demarches et autorisations.

La brochure sera en vente dans les ma-gasins de la librairie Payot, en Suisse, vers la fin de décembre. Nous ignorons le prix en francs suisses, mais en Amérique, il est de 15 cents de 15 cents.

Statut économique

Le Secrétariat des Nations Unies, nous dit-on, dans la publication citée ci-dessus, recueille des informations nécessaires aux rapports déjà réclamés sur le statut politique et légal des femmes et il prépare un rapport sur leur statut économique. Ce sujet étant du domaine de l'Organisation internationale du travail (ancien B. I. T.), c'est

A nos abonnés

Le bulletin vert traditionnel est encarté

Le bulletin vert traditionnel est encarté dans le présent numéro, il vous invite à verser au compte de chèques postaux No I. 943, le montant de votre abonnement pour l'année 1949.

Il aurait été raisonnable et logique d'augmenter le prix de l'abonnement, comme beaucoup d'autres journaux ont été contraints de le faire, vu le renchérissement du prix de l'impression qui dépasse largement les normes des produits alimentaires... Mais nous savons que de nombreux amis consentent déjà un sacrifice en nous versant fidèlement chaque année six francs, aussi avons-nous maintenu ce prix minimum de six francs pour ceux qu'une augmentation obligerait à renoncer au journal. Nous avons fixé à huit francs le prix de l'abonnement de soutien, et nous espérons que chacun comprendra que cette somme n'est pas exagérée puisque les frais d'impression et d'expédition sculement, ont plus que doublé depuis janvier 1946. Une telle augmentation des frais met nos finances dans une situation grave que nos abonnées peuvent nous aider à améliorer en s'acquittant sans retard de leurs versements. Nous les remercions chaleurement de ce qu'ils voudront bien faire pour nous.

Le "MOUVEMENT FÉMINISTE".

cette institution qui fournira les matériaux enquêtes et qui communique les résultats

d'enquêtes et qui communique les résultats déjà obtenus.

Notons à ce propos que, lors de la 31me session de l'Organisation internationale du travail, à San Francisco en juin 1948, furent votées des résolutions concernant le travail de nuit des femmes occupées dans l'industrie, il y avait déjà des conventions sur ce point, mais elles ont été révisées, définissant avec précision où commence et où finit la nuit, et de quelles industries il s'agit.

où finit la nuit, et uc quenes s'agit.
Si quelques lectrices pensent que de telles discussions sont bien longues pour un problème simple: la distinction entre le jour et la nuit, il ne faut pas oublier que dans certains pays, on travaille plus facilement de nuit que de jour et qu'ainsi il faut prévoir des dispositions très diverses dans le monde entier, selon le climat.

On vota aussi une résolution concernant

On vota aussi une resolution concernant l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale!

«La Conférence attire l'attention des Etats membres... sur... la nécessité de prendre des mesures appropriées pour assurer l'application effective de ce principe

prendre des mesures appropriées pour assurer l'application effective de ce principe à la main-d'œuvre masculine et féminine, y compris en particulier des mesures pour étendre les possibilités d'emploi de la main-d'œuvre féminine et les possibilités adéquates pour la formation professionnelle et technique des femmes, »

Les résolutions adoptées par l'Assemblée de l'OIT nous intéressent de près, parce que la Suisse en est un état membre et qu'au jour où il faudra appliquer les conventions, chez nous aussi, il faudra s'exécuter. On voit donc que, dans le secteur du travail, la contrainte internationale n'est pas négligeable et qu'elle peut nous aider à défendre nos salaires.

A.W.G.



Voici décembre revenu et, avec lui, la vente des timbres et cartes « Pro Juventute » qu'on aura autant de plaisir à envoyer que d'habi-tude, ainsi que le prouvent nos clichés.



Le montant de la vente 1948 sera affecté à l'aide à l'adolescence. Elle se manifeste sous diverses formes: bourses d'apprentissages, aide aux handicapés, assistance pratique aux apprentis, service d'assistance aux enfants difficiles (on accorde même des hourses pour les Suisses de l'étranger), aide de stagiaires

aux paysannes surmenées; enfin elle soutient

aux paysannes surmenzes; entre elle soutent l'Association suisse pour l'orientation pro-fessionnelle et la protection des apprentis. On voit que les buts à atteindre ne man-quent pas, que chacun de ces services né-cessite des efforts suivis et coûteux. Ne re-fusez pas votre appui à cette œuvre utile.



Achetez les timbres et cartes "Pro Juventute"

Château de Salenstein

